



CGPME Rhône-Alpes : un partenariat stratégique avec l'IFIR pour l'emploi

La formation par l'apprentissage

Membre fondateur du CFA sans mur « IFIR », la CGPME Rhône-Alpes défend avec conviction l'apprentissage. Pour son Secrétaire Général, Cyril Amprino, c'est une voie de formation bien adaptée aux PME. Le travail avec l'IFIR permet de contribuer à fluidifier le marché de l'emploi en adaptant offre et demande.

La CGPME Rhône-Alpes est l'un des trois fondateurs de l'IFIR. Quel était l'objectif de votre organisation en s'investissant dans ce projet ?

Pour une organisation comme la CGPME Rhône-Alpes, l'objectif était naturellement de créer un outil qui réponde aux besoins interprofessionnels de formation par apprentissage des PME / TPE du Rhône. Cet outil se devait être un service de proximité pour les entreprises, afin de répondre à leurs besoins de recrutement. Ainsi, l'IFIR est ouvert à des métiers spécifiques qui ne pourraient pas être gérés par un CFA de branche. Nous pouvons citer par exemple les métiers du pressing, de l'optique ou encore de la piscine mais il en existe plus d'une vingtaine au CFA IFIR.

Quel est votre rôle au quotidien vis-à-vis de l'IFIR ?

Nous sommes l'interface entre nos adhérents et au-delà les PME / TPE du territoire régional et l'IFIR. Nous leur rappelons l'intérêt et les enjeux de l'apprentissage. C'est une voie d'excellence et les chefs

d'entreprises en ont bien conscience. D'ailleurs, plus de 80 % des contrats sont signés dans les PME. Cela correspond bien à leurs besoins en compétences et à leur mode d'organisation. Surtout, nous leur demandons régulièrement s'ils envisagent des embauches, pour quels métiers et s'ils pensent opter pour l'apprentissage. Cela permet ensuite à l'IFIR d'ajuster l'offre de formation à la demande des entreprises. L'IFIR a également une activité de veille. Si le taux d'insertion des jeunes sortants d'une unité est inférieur à 80 % pendant deux ou trois ans, il ne renouvelle pas l'unité concernée. Tout ceci permet de structurer le marché de la formation et de l'emploi.

Vous apportez également un soutien financier à l'IFIR...

Oui, de deux façons. Tout d'abord, nous versons des fonds de taxe d'apprentissage à l'IFIR via l'AGEFA PME (organisme de collecte de la taxe d'apprentissage). Ensuite, nous incitons nos adhérents à verser directement leur taxe d'apprentissage à l'IFIR.

Comment progresse la proportion de l'apprentissage dans les embauches ?

En cinq ans, en Rhône-Alpes, on est passé de 33 000 à 42 000 apprentis. Le Conseil Régional mène d'ailleurs une politique forte sur ce sujet. Aujourd'hui se pose le problème du financement de l'apprentissage. Faut-il augmenter la taxe d'apprentissage ?

Nous n'y sommes pas favorables. La collectivité doit-elle investir plus ? C'est déjà fait. Tout le monde croit en l'apprentissage mais personne ne sait qui va payer le coût de son développement...



Cyril Amprino

66, avenue Jean-Mermoz, 69008 Lyon

Tél. 04 78 77 05 56

www.ifir.fr

